

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### du Conseil Communautaire du Grand Dole

## Séance du jeudi 21 mars 2024

Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice: 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60

Nombre de procurations : 7 Nombre de votants : 67

Date de la convocation : 15 mars 2024 Date de publication : 28 mars 2024

## Conseillers présents

DAUBIGNEY Jean-Michel MATHIOT Agnès **RIOTTE Christine GINDRE** Denis SOLDAVINI Grégory CHAPIN Jean-Paul LEFEVRE Jean-Philippe **VERNE** Pierre JEANNEROD Georges **GAUTHRAY-GUYENET Thierry BONIN Jean-Luc HENRY Micheline** MONNERET Christophe **PAUVRET Emeric GUIBELIN Hervé ROY Jean-Yves** CUINET Jean-Pierre MILLIER Cyril VIVERGE Patrick CALINON Séverine DELAINE Isabelle CROISERAT Jean-Luc **DEMORTIER-BLANC Catherine DAVID Françoise** GUIBELIN Marie-Rose LABOUROT Céline DOUZENEL Alexandre **HOFFMANN Maurice** DRAY Frédérike **GRUET Olivier** LEPETZ Joëlle **HERRMANN Nadine** SAGET Emmanuel MANGIN Isabelle JABOVISTE Philippe SANCEY Pascal **PECHINOT Jacques** MARCHAND Sylvette PERNOUX Annie **RYAT Thomas** MIRAT Maryline GINFT Gérard STOLZ Julien NONNOTTE-BOUTON Catherine CALLEGHER Aline PRAT Hervé TRONCIN Dominique LEGRAND lean-Luc REBILLARD Jean-Michel **BERNARDIN** Daniel **LAGNIEN Jacques** CHEVAUX Bruno **ROCHE Paul** ROBERT Jean-Claude **BREMOND Gabriel** 

## Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES

Béatrice

LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

## Conseillers absents ayant donné procuration

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérike GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

## Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHERE Jean-Pascal
MICHAUD Dominique
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
JEANNET Nathalie
MEUGIN Olivier
GUERRIN Bernard

FERNOUX-COUTENET Gérard
GAGNOUX Jean-Baptiste
CHAUCHEFOIN Gérard
CHAUTARD Christophe
CHAMPANHET Stéphane
GOMET Nicolas

JARROT-MERMET Laëtitia MBITEL Mohamed PANNAUX Joël JACQUOT Patrick MATHEZ Christian RIGAUD Fabien

# Objet: Convention de mandat avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne

Rapporteur : Madame Séverine CALINON

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse.

A ce titre, elle exerce notamment les compétences suivantes :

- Coordination, gestion, qualification, maintien et développement de la politique d'offre d'accueil et d'animations périscolaires et extrascolaires,
- Création, aménagement, entretien et gestion des sites d'accueil et équipements périscolaires et extrascolaires,
- Restauration scolaire.

Par ailleurs, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », il est reconnu d'intérêt communautaire « le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions. »

Les communes de Biarne, Jouhe, Menotey, Chevigny, Rainans, Gredisans et Archelange ont récemment créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Ainsi, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, les 7 Communes du RPI et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaitent réhabiliter et réaliser une extension de l'école de Biarne pour créer un groupe scolaire, équipement partagé permettant d'accueillir les services scolaires, périscolaires et de restauration scolaire.

Dès lors, pour assurer ce projet, la Commune de Biarne met à disposition de la Communauté d'Agglomération la parcelle d'assiette de l'école et le bâtiment.

Pour l'exécution des travaux, la Communauté d'Agglomération souhaite confier un mandat de travaux à la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39. Dans le cadre de ce mandat, la SPL aura notamment pour missions : la consultation et la gestion de la maitrise d'œuvre, la consultation et la gestion du marché de travaux, le suivi des travaux, la réception de l'ouvrage.

Le détail des missions ainsi confiées et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein du mandat ciannexé.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE**:

- **D'APPROUVER** la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne, telle que présentée en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN POUR: 67 ABSTENTION(S): 0

CONTRE: 0 NE SE PRONONCE PAS: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024. Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

Pilotage et Coordination

- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse
- SPL Grand Dole Développement 39



Jean-Pascal FICHERE.